

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1887-1888.

---

**Projet de Loi ouvrant un crédit extraordinaire et spécial de 700,000 francs au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour rachat de routes et de ponts concédés, et pour des concours agricoles en 1888.**

*(Voir les nos 82 et 121, session de 1887-1888, de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Un crédit extraordinaire et spécial de 700,000 francs est ouvert au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour pourvoir aux dépenses suivantes :

- 1° Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages . . . . . fr. 500,000 „
- 2° Organisation d'un concours de culture et d'animaux reproducteurs; allocation de subsides ou de primes et de prix . . fr. 200,000 „

**ART. 2.**

Ce crédit sera couvert sur les ressources ordinaires du Trésor.

Bruxelles, le 18 avril 1888.

*Les Secrétaires,*  
*(Signé) L. DE SADELEER.*

*Le Président de la Chambre des*  
*Représentants,*  
*(Signé) P. TACK.*